

PHYSIQUE (SOINS)

Problèmes de santé, incapacité physique et sensorielle nécessitant des soins particuliers et des services des professionnels autres que des médicaments.

- L'Instrument ne couvre pas les services professionnels ne pouvant être confiés aux non-professionnels.
- Installer le bas médical de compression à un usager tous les jours fait partie de (4) « Faire des activités de soins non invasifs de la vie quotidienne », mais ne fait pas partie du descripteur Habillement.
- Aider l'usager à rebrancher son sac urinaire fait partie des soins non invasifs de la vie quotidienne.
- L'entretien d'un appareil auditif se retrouve sous le service attendu de toutes ressources : « Assurer un suivi adéquat de l'ensemble des services de santé et des services sociaux nécessaires ».
- Crémer quotidiennement l'usager : S'il s'agit d'une prescription, on doit cocher « administrer les médicaments prescrits » (5) sous le descripteur Médicaments. S'il s'agit d'une recommandation d'un professionnel, sans prescription, nous cochons (4) « soins non invasifs à la vie quotidienne ».
- La ressource qui doit faire le traitement pour les poux de façon récurrente pour un usager, elle « accompagne l'usager dans les moyens recommandés par un professionnel » (5).

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'usager concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »

- Apprendre la lecture labiale peut aussi être un exemple de « Accompagner un usager présentant un risque ou une difficulté dans l'exécution des exercices et moyens déterminés par un professionnel ».
- L'usager qui fait régulièrement des crises d'épilepsie, mise à part la médication (6) sous le descripteur Médicaments et l'observation (3), la ressource a certainement à « exécuter des moyens recommandés par un professionnel » (5).
- Lorsque la ressource doit suivre un régime spécial recommandé par une nutritionniste-diététicienne pour un problème de santé de l'usager il s'agit de « Moyens recommandés par un professionnel » (5). On ne retrouve pas l'achat d'aliments spéciaux dans l'Instrument.
- L'action de couper, hacher, mettre en purée, etc., la nourriture fait partie de la préparation des repas qui est un service attendu de toutes ressources. Si elle doit le faire (transformer, modifier la texture des aliments) parce qu'un professionnel a recommandé des ajustements vu les problèmes de santé de l'usager, on doit cocher (5) au descripteur Physique « accompagner un usager présentant un risque ou une difficulté dans les moyens recommandés par un professionnel ».
- Le positionnement de l'usager avec coussin triangulaire peut être un exemple de 5 « moyen recommandé par un professionnel »
- Faire la vidange d'urine d'un sac collecteur, d'un cathéter ou d'une stomie incluant des soins non invasifs de stomie se retrouve à 4 « Faire des activités de soins non invasifs à la vie quotidienne ».

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'usager concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »

- Les exemples concernant les activités de soins non invasifs à la vie quotidienne ou les techniques de soins invasifs sont des exemples d'activités d'exception pouvant être confiées aux non-professionnels sous réserve de certaines directives et formations. L'établissement établit sa règle de soins. [10 juillet 2013]
- L'application d'un shampoing de soin pour le cuir chevelu est sous ce descripteur au service « Accompagner un usager présentant un risque ou une difficulté dans l'exécution des exercices et moyens recommandés par un professionnel » lorsqu'il n'est pas un médicament prescrit. Lorsque celui-ci est un médicament prescrit, son application se retrouve sous le service « Administrer des médicaments prescrits » au descripteur Physique (Médicaments). [26 février 2014]

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »